

GUIDE D'INFORMATION A L'USAGE DU CANDIDAT POUR LES ADMISSIONS POST-BAC

PORTAIL UNIQUE
www.admission-postbac.fr

The screenshot shows the 'Admission Post-Bac' website for Session 2011. On the left, a vertical orange banner reads 'Admission Post-Bac'. The main content area is light blue and contains several sections:

- Top Left:** A list of links: 'C'est quoi?', 'Pour qui?', 'Quand?', 'Comment?', 'Recherche de formation', 'Le guide du candidat' (highlighted in orange), 'Liens utiles', 'Votre académie', and 'Aides financières'.
- Top Right:** A section titled 'SESSION 2011' with a progress bar showing steps 1 through 6. Step 4 is highlighted. Below the bar, it says 'Admission Internet' and 'Inscriptions du 20 Janvier au 20 Mars'.
- Bottom Left:** A red box with the 'oniseip postbac' logo and the text 'Avant de vous inscrire, complétez votre information avec l'Oniseip'. Below this is the French Republic logo and the text 'LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE'.
- Bottom Right:** A dark blue box with the text 'M'INSCRIRE OU accéder à MON DOSSIER' and three orange arrows pointing right.

On the far right, there is a vertical photo of a smiling young woman with blonde hair, wearing a pink scarf and a white top.

SUIVEZ LE GUIDE ...

VOUS ÊTES CANDIDAT

à l'admission en 1^{ère} année d'études supérieures en France

Vous utiliserez un PORTAIL UNIQUE pour vos candidatures POST-BAC

www.admission-postbac.fr

Ce site vous permettra de :

- ⇒ vous **INFORMER** sur les différentes formations possibles
- ⇒ **PRENDRE CONNAISSANCE** des règles de la procédure et vous engager à les respecter. Vous devrez signer électroniquement « **la charte des droits et devoirs des candidats** » en début d'inscription.
- ⇒ **DEPOSER VOTRE CANDIDATURE** aux formations post-bac que vous aurez choisies.

Ouverture du portail et de son espace **information** le **2 décembre 2010**.

Il vous est fortement conseillé de consulter le portail pour vous familiariser avec le contenu et la procédure.

Vous êtes concerné si

- ⇒ **vous étiez scolarisé en 2010 en terminale générale, technologique ou professionnelle** d'un établissement public ou privé sous contrat de l'Education Nationale, de l'Agriculture, du CNED, d'un centre de formation d'apprentis, **vous vous identifiez obligatoirement au moyen de votre INE.**
 - ⇒ **vous êtes titulaire d'un baccalauréat d'une session antérieure** et que vous souhaitez changer de parcours de formation ou si vous désirez reprendre des études supérieures (*attention : s'informer sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur*), **la saisie de votre INE est recommandée mais facultative.**
- Si vous ne l'avez pas, vous pouvez cocher « Je n'ai pas d'INE » et vous devrez saisir vous-même les informations qui vous seront demandées.**

LES FORMATIONS

Pour lesquelles l'accès au portail est obligatoire.

- ⇒ Les BTS (brevets de technicien supérieur), le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion)
- ⇒ Les BTSA (brevets de technicien supérieur agricole)
- ⇒ Les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles)
- ⇒ Les DUT (diplômes universitaires de technologie) des IUT (instituts universitaires de technologie)
- ⇒ Les formations d'ingénieurs

Consulter la liste disponible dans la rubrique « Recherche de formations »

- ⇒ Les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture
- ⇒ Les licences (1^{ère} année en université)
- ⇒ Les L1 communes aux études de santé
(4 filières : médecine, odontologie, pharmacie et sage-femme)
- ⇒ Les MAN (classes de mise à niveau hôtellerie)
- ⇒ Les MANAA (classes de mise à niveau en arts appliqués)

Pour toutes les autres formations :

Paramédicales, sociales, artistiques, agricoles, ... vous devez vous adresser directement aux écoles choisies pour finaliser votre inscription.

CONSEILS !

Pour vous aider dans le choix de vos études, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller d'orientation psychologue au CIO de Nouméa. La brochure « Après le BAC » constitue pour vous une source d'information utile.

LES QUATRE GRANDES ETAPES de la procédure d'admission

PREMIERE ETAPE

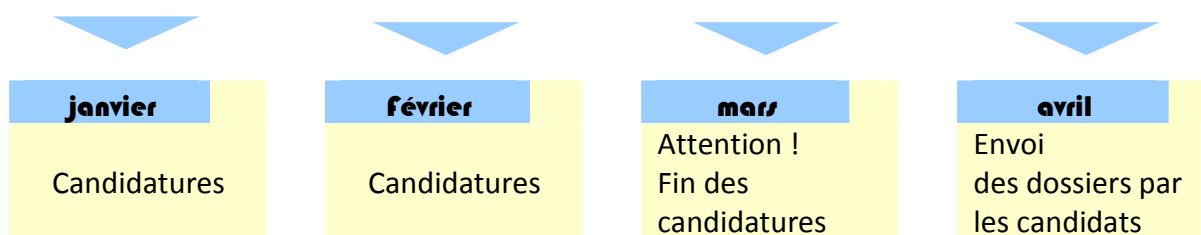
Dépôt des candidatures sur le portail

- du 20 janvier au 20 mars

DEUXIEME ETAPE

Constitution et envoi des dossiers de candidatures

- jusqu'au 1^{er} avril



TROISIEME ETAPE

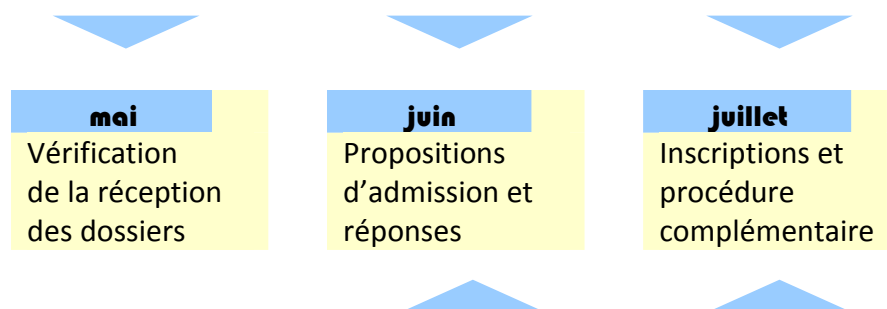
Propositions d'admission et réponses des candidats

- entre le 9 juin et le 19 juillet

QUATRIEME ETAPE

Inscriptions

- calendrier variable selon les établissements



La procédure complémentaire sur places vacantes à partir du 24 juin.

REPORTEZ-VOUS A « VOTRE AGENDA » EN DERNIERE PAGE DU GUIDE.

A PARTIR DE DEBUT DECEMBRE, JE M'INFORME sur les formations, leur contenu, les lieux de formation. Pour cela je peux naviguer sur les différents sites qui me sont proposés.

A PARTIR DU 20 JANVIER 2011

⇒ **Si j'étais scolarisé en Terminale en 2010 : j'ouvre un dossier électronique** au moyen de mon numéro Identifiant National Elève (INE). Il figure notamment sur le relevé des notes des épreuves anticipées passées en classe de 1^{ère} ou sur le relevé de notes du baccalauréat. Si je ne suis pas reconnu, je me mets en relation avec mon établissement **dès la rentrée en février 2011**. Je m'identifie obligatoirement comme un candidat « **en préparation du bac** », même si je l'ai obtenu à la session 2010.

⇒ **Si je suis titulaire du baccalauréat d'une session antérieure, j'ouvre un dossier électronique** au moyen de mon numéro Identifiant National Elève (INE), si je ne l'ai pas, je coche « je n'ai pas d'INE » et je dois saisir moi-même les informations demandées.

⇒ Simultanément, **je communique mon adresse mèl** (obligatoire dans la procédure). Si je n'en possède pas, j'ai la possibilité d'en créer une gratuitement auprès d'un fournisseur d'accès de mon choix (ex : gmail, yahoo, hotmail, etc...).

⇒ Lors de ma première connexion au site, **un numéro d'inscription** m'est attribué ; il figurera sur chaque fiche de vœu. Un **code confidentiel** m'est également attribué. Je les note et les conserve soigneusement.

⇒ **Je saisis l'ensemble de mes demandes de formation**

Le nombre maximum de demandes est de 36 dont 12 maximum par type de formation soit :

12 pour CPGE (dont 6 maxi par voie CPGE), 12 pour DUT, 12 pour STS + DMA, 12 pour 1^{ère} année universitaire (L1 + 1^{ère} année commune aux études de santé + DEUST + DU), 12 pour formations d'ingénieurs (les vœux sont comptabilisés par réseau d'écoles et non par établissement ; par exemple, un élève candidat dans les 5 INSA se voit compter pour un seul vœu), 12 pour autres formations (DCG, MAN hôtellerie, MANAA, année « O » à l'université pour préparer l'entrée en L1, classes préparant aux concours sociaux et paramédicaux) dont 3 maxi pour MANAA.

1 demande = 1 formation dans 1 établissement

Exemple :

DUT Informatique à l'IUT xxx

DUT Informatique à l'IUT yyy

⇒ **Je classe ces différentes demandes selon mes préférences en fonction de mon projet professionnel. Je peux modifier l'ordre des vœux jusqu'au 31 mai.**

⇒ **Quand je suis sûr de mes choix, je valide et j'imprime mes différentes fiches de vœux.**

Ces candidatures deviennent définitives. Une candidature validée ne peut plus être supprimée, sauf en la retirant du classement.

ATTENTION !

Cette étape s'achève le 20 mars, n'attendez pas le dernier jour.

⇒ Dès la fin de l'impression de mes fiches de vœu, je constitue **UN dossier papier par formation demandée** (sauf pour les licences et les établissements qui ne demandent pas de dossier papier) en respectant la liste des pièces demandées figurant sur chaque fiche de vœux.

⇒ **Je m'assure que chacun de mes dossiers est complet.**

Avant son envoi :

Envoi des dossiers	Formations sélectives (BTS, IUT, CPGE, Ecoles ...)	Formations non sélectives (L1, 1 ^{ère} année commune parcours santé)
QUI ?	Le candidat	Pas d'envoi de dossier papier. Pour les demandes d'avis de poursuite d'étude en L1, les universités utiliseront des informations numérisées (récupérées depuis le dossier Admission Postbac)
OU ?	Aux formations demandées. Voir l'adresse qui figure sur chaque fiche de vœux.	
QUAND ?	Jusqu'au 1 ^{er} avril	

⇒ **Je m'assure de la bonne réception de mes dossiers.**

En consultant mon dossier électronique avant le **12 mai 2011**

⇒ **Je consulte régulièrement ma boîte mël.**

Les propositions d'admission concernent les candidatures pour toutes les formations.

A partir du 9 juin, 3 phases de propositions d'admission vont se succéder :

- ⇒ Phase 1 – du 9 au 14 juin
- ⇒ Phase 2 – du 23 au 28 juin
- ⇒ Phase 3 – du 14 au 19 juillet

Au cours de chacune de ces 3 phases, il vous sera demandé de répondre à la proposition qui vous sera faite. Vous disposerez **d'un délai de 72 heures** pour répondre.

4 réponses sont possibles :

- ⇒ **OUI définitif** – j'accepte cette proposition, et aucune autre proposition ne me sera faite.
- ⇒ **OUI MAIS** – j'accepte pour l'instant, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés ; je participe alors aux phases suivantes. Si une nouvelle formation m'est proposée ultérieurement, je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle et sur les formations moins bien placées dans ma liste.
- ⇒ **NON MAIS** – je refuse la proposition, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés ; ATTENTION ! Je ne suis pas sûr d'avoir d'autres propositions, et je ne pourrai plus être admis dans la formation que je refuse, ni dans celles placées en dessous dans ma liste.
- ⇒ **DEMISSION générale** – je ne suis plus candidat pour aucune formation de ma liste de vœux.

ATTENTION ! Tant que je n'ai pas répondu « OUI définitif » à une proposition, je dois me connecter sur mon dossier électronique à chaque phase de proposition. Sans réponse de ma part dans les délais imposés, je serai automatiquement démissionnaire.

⇒ Après avoir répondu **OUI définitif** à la proposition d'admission qui m'est faite sur mon dossier électronique, **un message me précise les modalités particulières d'inscription** : dates spécifiques, dossiers d'inscription... Je contacte l'établissement pour procéder à mon inscription administrative.

⇒ **Si je n'ai eu aucune proposition d'admission**, je peux m'inscrire, à partir de mon dossier électronique, à la « procédure complémentaire » : je pourrai alors postuler sur des places vacantes.

PROCEDURE COMPLEMENTAIRE
sur places vacantes à compter du 24 juin

J'ai oublié de me porter
candidat avant le 20 mars

OU

Je n'ai eu aucune proposition
d'admission sur mes candidatures.

Je peux être candidat sur des formations
dans lesquelles il reste des places.

La procédure est entièrement électronique et se déroule à partir du 24 juin, jusqu'à la rentrée scolaire ou universitaire :

⇒ Je m'inscris sur internet, remplis un dossier de candidature et formule des vœux pour les formations qui offrent des places.

⇒ Je consulte ensuite mon dossier électronique pour savoir si une place m'est proposée. **Je réponds dans un délai de 8 jours pour accepter ou ne pas accepter cette place**, délai réduit à 1 jour à partir du 1^{er} septembre.

⇒ Je contacte l'établissement pour procéder à mon inscription administrative, en respectant les dates indiquées.

FICHE D'AIDE A LA SAISIE SUR

www.admission.post-bac.fr

Je note ici :

Mon numéro INE (10 chiffres et 1 lettre) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

(qui se trouve sur le relevé de notes des épreuves anticipées ou de notes du bac)



Ce numéro est indispensable pour m'identifier, avec ma date de naissance lors de ma première visite sur admission post-bac, si j'ai obtenu le bac à la session 2010.

Mon numéro d'inscription au baccalauréat :

(sur le relevé des notes des épreuves anticipées ou notes du bac)



Je m'identifie obligatoirement comme un candidat « [en préparation du bac](#) » même si je l'ai obtenu à la session de décembre 2010.

Mon adresse mél :

Mon numéro d'inscription du site postbac :

Mon code confidentiel :

J'utilise le tableau ci-dessous pour récapituler toutes mes demandes de poursuites d'études.

Rang du vœu	Formation	Spécialité	Etablissement	Régime
1				
2				
3				
...				
...				
...				
...				
...				
...				
...				
...				



VOTRE AGENDA

